

PROCES-VERBAL REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Mars 2025 à 18 H 30

PRESENTS : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus pour 2024 :

Monsieur le Maire : 18 251 € y compris les charges et Mesdames et Messieurs les adjoints 4 682 € y compris les charges chacun soit 18 728 € pour les quatre adjoints y compris les charges.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Corine VALADE adjointe aux finances en tant que Présidente pour voter les Comptes Financiers Uniques qui remplacent les Comptes Administratifs et les Comptes de gestion.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Madame VALADE présente les Comptes Financiers Uniques 2024.

Vote des Comptes Financiers Uniques :

M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE

Vote : Pour 13 VOIX Contre Abstention

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT

Vote : Pour 13 VOIX Contre Abstention

Après avoir validé les comptes financiers uniques le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement 2024 :

Il est proposé de reporter 58 470.55 € en recettes de fonctionnement au 002 et 288 703.10 € en investissement 001.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Résultat Budget commune 2024 : + 68 017.56 € (dépenses – recettes de fonctionnement) cumulé 752 966.94 € et – 12 368.33 € (dépenses – recettes d’investissement).

Il est proposé de reporter 735 690.92 € en recettes de fonctionnement au 002 et – 103 212.58 € en dépenses d’investissement 001 (résultat du CA 2023 et du CA 2024 cumulé – 90 844.25 € et – 12 368.33 €) il n’est pas tenu compte des Restes à Réaliser dans ce montant.

Affectation au compte 1068 : 85 293.58 €

Le conseil municipal vote POUR à l’unanimité

VOTE DES TAUX IMPOSITION

Je vous propose de reconduire les taux d’imposition pratiqués en 2024 pour l’année 2025.

- **40.17 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42.11 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **8.91 %** pour la taxe d’habitation

La somme perçue par la commune devrait être aux environ de 270 000.00 €.

Le conseil municipal vote POUR à l’unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS 2025
Société de Chasse Villebois Gurat Ronsenac	200 €	200 €
Comité des Fêtes Villebois	200 €	200 €
Ass. Sportive Villebois Haute Boëme	1 000 €	1 000 €
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	250 €	200 €
Association Primat	250 €	250 €
Banque alimentaire Angoulême et Charente	150 €	150 €
Amis du Château et du Patrimoine de Villebois	150 €	50 €
Foyer des élèves du Collège de Villebois	400 €	400 €
COLLEGE Sortie		750 €
ASL Section Hand Ball	800 €	800 €
Croix Rouge Française	150 €	200 €

Amicale Volontaire Sang	350 €	350 €
DIVERS	500 €	500 €
Main dans la Main	200 €	200 €
Atelier Chat Brol	50 €	0 €
ASL d'Horte et Lavalette Section Danse	450 €	800 €
Maison Familiale Rurale	100 €	100 €
ASL d'Horte et Lavalette Section randonneurs	150 €	100 €
Judo Club	150 €	150 €
Association des Commerçants	600 €	500 €
Esti'halles	250 €	250 €
Papote café	300 €	300 €
Canimédication	50 €	50 €
CHAPITRE Protection animale	50 €	200 €
MOBILITE SOLIDAIRE	100 €	100 €
CENTRE SOCIO ENVOL	50 €	50 €
VILLAGE SESSIONS	200 €	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	520 €	1200 €
AMICALE DES POMPIERS		5000 €
MAYOTTE		300 €
ANGOULEME VELO CLUB		500 €
TOTAL	7 620 €	15 050 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET COMMUNE :

Présentation des Budgets Primitifs.

Vote du Budget Primitif Commune :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Vote du Budget Primitif Assainissement :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REVERSEMENT SALAIRES BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les employés communaux travaillent pour l'entretien de la station d'épuration et qu'il serait normal que le salaire et les charges de ces salariés soient versés par le service assainissement sur le budget commune.

Suite à des changements de personnel, 1 salarié travaillera 1 jour par semaine à la station soit 20 % de son temps de travail.

Il est donc proposé que 20 % du salaire et des charges de ce salarié soit reversés en fin d'année sur le budget communal.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRES

La commune de résidence d'un enfant est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite une prise en charge particulière au niveau scolaire et que la commune d'origine de l'enfant n'a pas la structure adaptée.

Cela concerne un enfant pour un montant annuel de 1 100 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Nous avons reçu une nouvelle demande qui a été acceptée en contrepartie d'une semaine de travail pour passer le permis de conduire soit 500 €

Le conseil municipal vote POUR

DOSSIER AIDE SOCIALE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal avoir reçu un dossier d'aide sociale pour une personne domiciliée à la Maison de Retraite de Gamby à Villebois-Lavalette depuis le 29 octobre 2018.

Ce dossier concerne la prise en charge des frais à la Maison de Retraite, (65.20 € par jour).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- 80 ans Charente-Libre – 15 mai 2025 à 16 H
- Réunions plan guide 7 avril avec les commerçants, 8 avril présentation aux membres du conseil municipal et 9 avril à 18 H 30 réunion de présentation aux habitants
- Agent communal, recrutement à partir du 22 avril

La séance est levée à 20 H 15. Prochaine réunion le 14 avril 2024 à 18 H 30.